



Documentation du domaine "Bourses"

Nomenclatures relatives aux bourses des élèves du second degré.

| NOMENCLATURES | OBJET |
|--------------------------------|--|
| N_AIDE_SISE | |
| N_BAREME_BOURSE_COLLEGE | Indiquer l'échelon en fonction du nombre de parts et du plafond de ressources pour l'attribution de la bourse des collèges. |
| N_BAREME_BOURSE_LYCEE | Indiquer l'échelon en fonction du plafond de ressources et du nombre de points de charge pour l'attribution de la bourse de lycée. Le décret 2016-238 a rénové le dispositif. La notion de nombre de parts a été remplacée par la notion d'échelon et le nombre de points de charges est désormais limité à 8. |
| N_BOURSE | Liste des bourses destinées aux élèves du second degré |
| N_GROUPE_CYCLE_VOIE_EPIBOU | Définir un axe de regroupement pour le pilotage des bourses du second degré englobant les notions de : - type de formation ou "cycle" : collège ou lycée - la voie d'orientation : générale, technologique, professionnelle - durée de la formation : courte ou longue. |
| N_GROUPE_MEF_CYCLE_VOIE_EPIBOU | Définir un axe d'analyse par groupe de mef et cycle et voie pour le pilotage des bourses du second degré (cf nomenclatures associées N_GROUPE_MEF_EPIBOU et N_GROUPE_CYCLE_VOIE_EPIBOU) |
| N_GROUPE_MEF_EPIBOU | <i>Pour le pilotage des bourses, il s'agit de permettre de regrouper des ensembles de MEF afin de disposer de catégories de boursiers par voie d'orientation et par bénéfice de primes.</i> |
| N_LIEN_GROUPE_MEF_EPIBOU | Répartir les MEF dans les groupes définis pour le pilotage des bourses du second degré (nomenclature associée N_GROUPE_MEF_EPIBOU). |
| N_MONTANT_BOURSE | Indiquer les montants des bourses des collèges et de lycée |
| N_MONTANT_PRIME_ELEVE | Indiquer le montant des primes pouvant être attribuées aux boursiers des lycées. |
| N_PRIME_ELEVE | Liste des aides pouvant être attribuées aux élèves boursiers du second degré. |
| N_PRIME_PAR_MEF | Indiquer les formations de lycée donnant droit aux primes ou à la bourse au mérite. |